



CLINIQUE DOCTORALE
AIX GLOBAL JUSTICE

Clinique de Droit
international des droits de
l'homme

www.aixglobaljustice.org

**Call for input to the report
of the Special Rapporteur
on violence against women
and girls to the Human
Rights Council on
prostitution and violence
against women and girls**

**L'impact de la numérisation de la société
dans l'avènement de la pornographie, de la
prostitution et des violences qui en
découlent**

1989 mots

Janvier 2024

Ce travail a été réalisé sous la coordination membres de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'homme et grâce au concours d'étudiants cliniciens en droit.

Ce document, présenté par *Aix Global Justice*, a pour but de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde. Il est essentiel de préciser que les informations contenues dans ce rapport sont basées sur des sources disponibles, y compris des entretiens, des documents et d'autres matériels accessibles au public. Bien que nous nous efforcions d'être précis et objectifs, *Aix Global Justice* ne garantit pas la véracité absolue ou l'exhaustivité des données présentées dans ce rapport.

Ce rapport est un outil de sensibilisation, de défense des droits de l'homme et de dialogue constructif. Il ne constitue pas un avis juridique et n'engage pas la responsabilité d'*Aix Global Justice* ou de ses représentants. Par conséquent, *Aix Global Justice* décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes dans le rapport ou pour toute action entreprise sur la base de son contenu. Les membres d'*Aix Global Justice* ne seront donc pas tenus pour responsables.

Aix Global Justice ne peut être tenu responsable des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs résultant de l'utilisation, de l'interprétation ou de la confiance accordée aux informations fournies.

La dernière mise à jour date du 22 janvier 2024.

Pour toute question complémentaire sur ce dossier, veuillez contacter :

Dr Juliette Defond et Louise Mbengue Djemba, Coordonnatrices générales de la Clinique Aix
Global Justice

aixglobaljustice@gmail.com
aixglobaljusticeclinic@proton.me

Sommaire

Introduction.....	4
Analyse juridique des fondements conceptuels.....	5
La normalisation par le numérique de la marchandisation du corps comme tremplin vers la pornographie.....	7
Conclusion.....	16
Bibliographie.....	17

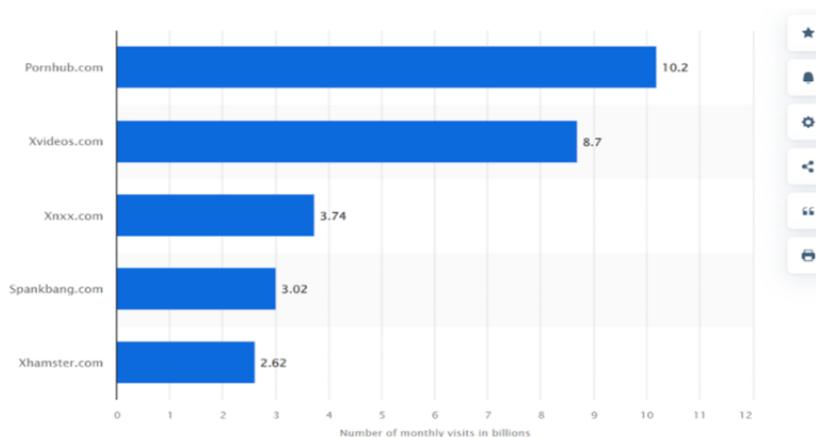
Le rapport suivant répond à la question n°7: *What links are there between pornography and/or other forms of sexual exploitation and prostitution?*

Introduction

Sous couvert d'un « cadre plus sécurisant » revendiqué par de nombreuses créatrices de contenu (AFP, 2022), les plateformes de marchandisation numérique du corps cachent une sombre réalité. Devenue le tremplin d'une activité pornographique en plein essor, la numérisation de la création de contenu pornographique offre une voie d'accès privilégiée vers la prostitution ainsi qu'aux potentielles dérives qui peuvent en découler. Une tendance qui fragilise une frontière déjà fine entre ces deux activités qui tendent finalement à se confondre.

Tandis que la prostitution et la pornographie ont longtemps été considérées comme réservées aux maisons closes pour l'une et à quelques médias pour l'autre (Perardel, 2021), l'avènement d'Internet et des interfaces numériques a favorisé l'expansion de ces activités. À titre d'exemple, selon un rapport de 2022 du Sénat français sur la pornographie et son industrie, la France enregistre une moyenne de 19 millions de visiteurs uniques sur des sites pornographiques chaque mois (Vie publique, 2022), la positionnant au troisième rang mondial, après les Philippines (deuxième position) et les Etats-Unis (première place) (Diallo, 2023). La consommation massive et généralisée (Image 1) de contenu pornographique résulte de l'évolution structurelle d'une industrie alignée sur les nouvelles considérations économiques, technologiques et éthiques de la société.

Image 1: Les sites pornographiques les plus populaires au monde (nombre total de visites en milliards)



Details: Worldwide; DataReportal; Semrush; September to November 2022; monthly average

© Statista 2024

Laura Ceci, « Leading Porn Websites Worldwide 2022, by Monthly Visits », 19 janvier 2024, <https://www.statista.com/statistics/1445661/most-visited-porn-websites-worldwide/>.

Deux éléments clés sont à considérer pour comprendre l'effacement des frontières entre les notions de pornographie et prostitution : l'analyse juridique des concepts sous-jacents et l'impact de l'évolution des plateformes sur la normalisation de la commercialisation du corps féminin.

Analyse juridique des fondements conceptuels

La systématisation de la marchandisation du corps expose fréquemment de jeunes femmes à l'opportunité de s'orienter vers la pornographie ou la prostitution. Ce phénomène est renforcé par des pratiques qui s'entremêlent, faisant **du corps de la femme une marchandise destinée à satisfaire les désirs**, voire parfois les **fantasmes violents** de certains individus (image 2).

Image 2: Rapport sur la sexualisation des filles

Report of the Task Force on the Sexualization of Girls

Introduction

There are many examples of the sexualization of girls and girlhood in U.S. culture. Toy manufacturers produce dolls wearing black leather miniskirts, feather boas, and thigh-high boots and market them to 8- to 12-year-old girls (LaFerla, 2003). Clothing stores sell thongs sized for 7- to 10-year-old girls (R. Brooks, 2006; Cook & Kaiser, 2004), some printed with slogans such as "eye candy" or "wink wink" (Cook & Kaiser, 2004; Haynes, 2005; Levy, 2005a; Merskin, 2004); other thongs sized for women and late adolescent girls are imprinted with characters from Dr. Seuss and the Muppets (e.g., see www.princesscassie.com/children/cat.shtml) (Levy, 2005a; Pollett & Hurwitz, 2004). In

Massive exposure to media among youth creates the potential for massive exposure to portrayals that sexualize women and girls and teach girls that women are sexual objects.

Sexualization may be especially problematic when it happens to youth. Developing a sense of oneself as a sexual being is an important task of adolescence (Adelson, 1980; Arnett, 2000; W. A. Collins & Sroufe, 1999), but sexualization may make this task more difficult. Indeed, Tolman (2002) argued that in the current environment, teen girls are encouraged to look sexy, yet they know little about what it means to be sexual, to have sexual desires, and to make rational and responsible decisions about pleasure and risk within intimate relationships that acknowledge their own desires. Younger girls imbued with adult sexuality may seem sexually appealing, and this may suggest their sexual availability and status as appropriate sexual objects. Concomitantly, women are often considered sexy only when they appear young, thus blurring the line between who is and is not sexually mature (Cook & Kaiser, 2004).

Source: Report of the APA Task Force on the Sexualization of Girls, 2007, <https://www.apa.org/pi/women/programs/girls/report-full.pdf>

Une fois impliquées dans des activités pornographiques, de nombreuses femmes soumises à des contraintes économiques **se tournent vers la prostitution par nécessité** (rapport du Sénat, 2022, 47) **parfois sans même en avoir pleinement conscience**

(« Prostitution et Société » N°192, 2017). La pornographie se présente alors comme une porte d'entrée vers la prostitution :

“Pornography and trafficking are also interdependent in that pornography advertises and facilitates trafficking.” (MacKinnon, 2011; Farley & Donevan, 2021, 40)

La pornographie et la prostitution sont deux notions intrinsèquement liées par l'idée commune de l'exploitation économique d'un acte sexuel. Toutefois, la manière dont cette activité est exploitée varie en fonction de la pratique considérée, de même que l'appréciation juridique qui en découle. La pornographie émerge d'une dérive des pratiques érotiques. Si l'activité érotique peut être définie comme favorisant la rencontre des désirs sexuels de personnages dont les corps sont mis en scène de façon à stimuler l'émoi sexuel des spectateurs, elle devient pornographique lorsqu'elle dépasse le simple cadre de la mise en scène simulée pour présenter de véritables **relations sexuelles non censurées et sans artifices** (Jessika, 2022). Le cas de la France met en évidence la complexité de la démarcation entre pornographie et érotisme, même en présence de définitions établies (Nicolic, 2003, 70) et rend difficile la caractérisation juridique de la pornographie pour le législateur et les juges français. L'Académie française décrit la pornographie comme la « représentation directe, voire brutale, de scènes, de sujets à caractère sexuel et délibérément obscènes » (Académie française, 2011). La prostitution a longtemps souffert de l'absence prolongée d'une reconnaissance juridique explicite dans la législation française, engendrant ainsi une opacité dans sa définition et compliquant l'identification de telles pratiques. C'est donc aux cours nationales qu'est revenu le rôle de définir le cadre juridique applicable. Ainsi, la Cour de cassation caractérise la prostitution comme étant le fait de « **se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui.** » (n° 95-82.016, 27 mars 1996). En 2022, la Cour réaffirme cette définition, soulignant que le critère des « contacts physiques » reste primordial afin qu'une activité soit reconnue comme étant prostitutionnelle (n° 21-82.283, 18 mai 2022). Du côté législatif, la loi pénale de 2016 est finalement venue ajouter une disposition au code pénal (Article 611-11, Code Pénal), incriminant toute personne ayant recours aux services d'une personne se livrant à la prostitution. Bien qu'elle ne définisse pas clairement la prostitution, cette loi fournit au moins un encadrement juridique à cette pratique.

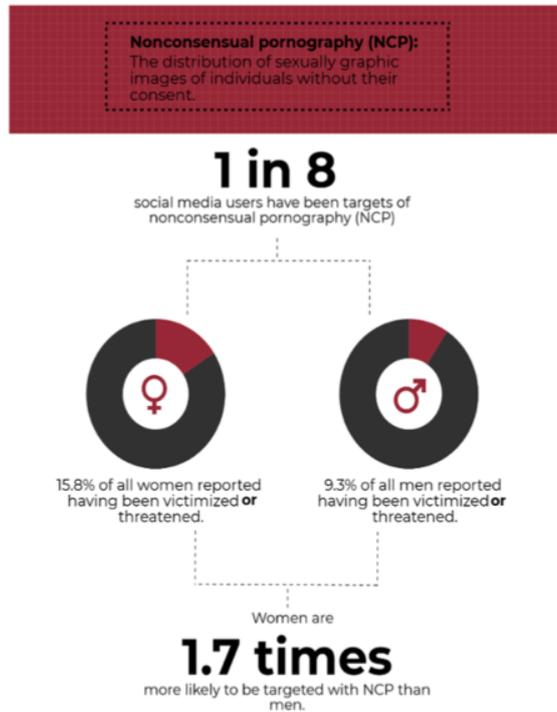
La normalisation par le numérique de la marchandisation du corps comme tremplin vers la pornographie

La **numérisation des relations sociales** émerge comme un catalyseur majeur parmi les nombreux éléments contribuant à la banalisation de la production de contenus pornographiques. La prolifération des objets connectés, des réseaux sociaux et des plateformes de mise en relation anonymisée (ou non), favorise la **multiplication de contenus pornographiques**, prétendument sécurisés par la distance matérielle offerte par le numérique. Trois éléments émergent de manière distincte : (1) le « cybersexe »; (2) la prolifération d'images sexuelles; (3) l'apparition de proxénètes.

Le phénomène du « cybersexe » – Cette pratique émerge dès l'introduction du téléphone portable. Initialement sous la forme de « sextos » échangés entre contacts, le progrès technologique a rapidement étendu ce concept, normalisant le partage de photos ou vidéos pornographiques au sein de cercles d'amis. Une pratique qui, par ailleurs, n'est pas « sans risque de perte de contrôle » (Jouanno, 2012) exposant ainsi au danger du « **revenge porn** ». Ce comportement implique la diffusion en ligne, dans un dessein de « vengeance », de contenus sexuellement explicites sans le consentement préalable des personnes concernées (Beaubourg Avocats, 2020). Une pratique si courante (Image 3) que le législateur français l'a finalement prise en considération dans la loi de 2016 (Haas Avocats, 2020). L'article 226-2-1 du Code pénal incrimine depuis toute diffusion publique de contenu présentant un caractère sexuel en l'absence de l'accord de la personne (article 226-2-1 Code pénal).

Image 3: Les pratiques de « revenge porn » en chiffre

NONCONSENSUAL PORNOGRAPHY: A COMMON OFFENSE

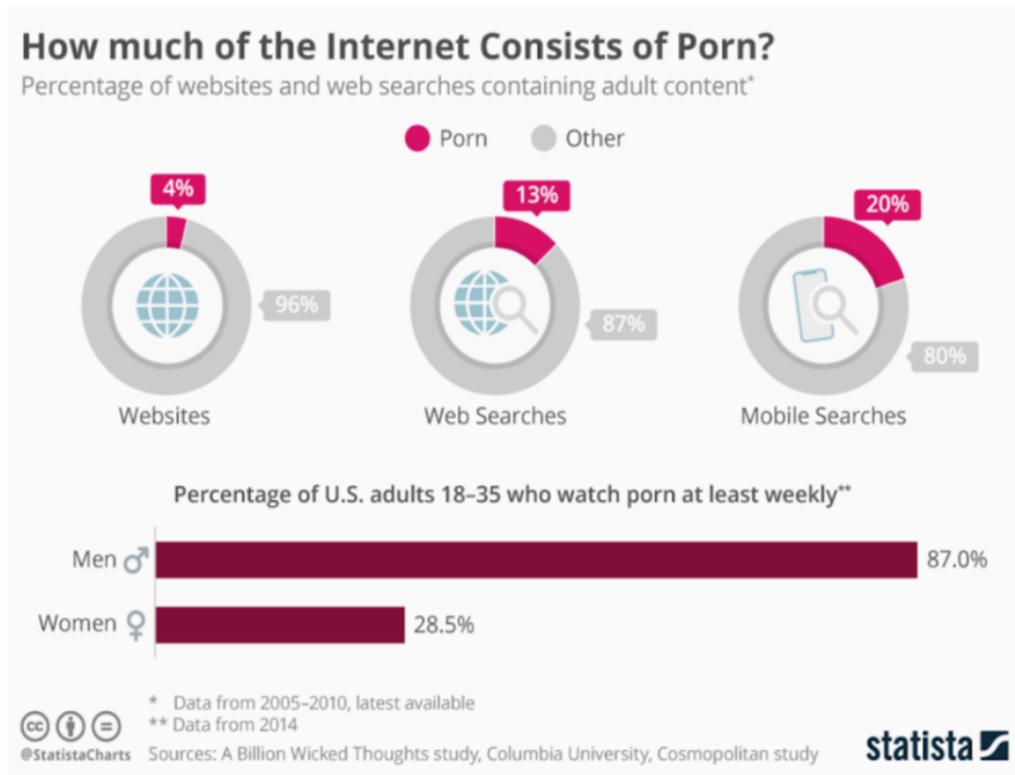


Source: Michelle Gonzalez, Nonconsensual Porn: A Common Offense, 12 June 2017, Cyber Civil Rights Initiative

Gonzalez, Michelle, « Nonconsensual Porn : A Common Offense » . Cyber Civil Rights Initiative, 25 février 2022. <https://cybercivilrights.org/2017-natl-ncp-research-results/>.

Les images pornographiques – La numérisation des interactions sociales facilite cette dérive en offrant un **moyen efficace** et accessible de **mettre en relation des femmes de divers milieux sociaux et de tous âges**, confrontées souvent à des contraintes économiques, avec des plateformes de créations de contenus et images érotiques représentant une opportunité lucrative (Vairet, 2020). Une fois le contact établi, ces derniers peuvent alors inciter des jeunes filles, à envoyer des photos dénudées avant de les enregistrer et les partager sur d'autres plateformes (Amundsen, 2019 ; Burén & Lunde, 2018; Salter, 2015 ; Farley & Donevan, 2021, 40). La prolifération de contenus pornographiques s'observe également d'une autre manière, avec l'apparition fréquente d'images pornographiques, parfois choquantes, sur diverses applications et objets numériques (Image 4), souvent sans le consentement du public concerné.

Image 4: La place de la pornographie sur internet



Buchholz, Katharina, « InFOgraphic : How Much of the Internet Consists of Porn ? » Statista Daily Data, 11 février 2019, <https://www.statista.com/chart/16959/share-of-the-internet-that-is-porn/>.

Cette prolifération sur les réseaux sociaux, se manifeste à travers l'exemple de certaines utilisatrices des plateformes de mise en relation vidéo, telles qu'Omegle ou Chatroulette (Hue 2022 ; Monde 2023 ; Charlie 2023). Certaines recherches démontrent que les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram ou Snapchat considérés comme plus sécurisés et contrôlés ne font pas obstacle à cette tendance, comme le titre cet article de RTL « Instagram est envahi par les comptes pornographiques » publié en 2019 (Hue, 2019). Cela est également illustré par une étude de 2022 faites au Royaume-Uni, révélant un taux de 12% d'images à caractère sexuel et de 7% de contenu pornographique sur Instagram (image 5).

Image 5: contenu malveillant sur les réseaux sociaux en 2022

Characteristic	Anonymous Trolling	Sexualized images	Violent or gory content	Images of diet restriction	Pornography	Self-harm
YouTube	12%	11%	14%	8%	6%	7%
WhatsApp	10%	9%	8%	5%	6%	5%
Twitter	18%	11%	11%	8%	8%	8%
TikTok	15%	15%	12%	7%	8%	7%
Snapchat	12%	12%	11%	8%	8%	7%
Instagram	14%	12%	10%	10%	7%	6%
Facebook	17%	10%	11%	7%	8%	8%

Showing entries 1 to 7 (7 entries in total)

Details: United Kingdom; Children's Commissioner for England; March 2022; 1,746 respondents; 13-17 years; Sample size: 848 WhatsApp users, 708 TikTok users, 733 Instagram users, 668 Snapchat users, 857 YouTube users, 470 Twitter users, 657 Facebook users.

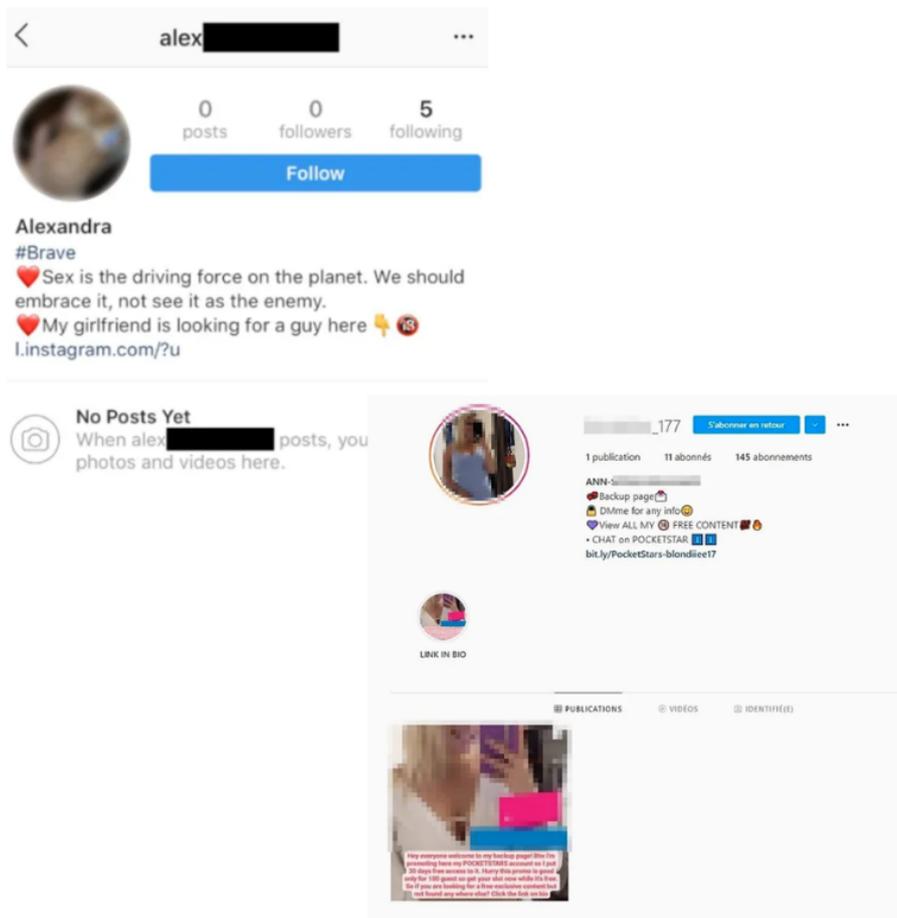
© Statista 2024

Dixon Stacy Jo, 2023. « UK Teens : Harmful Content Seen in Selected Social Media Platforms 2022, by Type » . 11 octobre 2023.

<https://www.statista.com/statistics/1337740/uk-teens-seeing-harmful-content-by-platform-and-content-type/>.

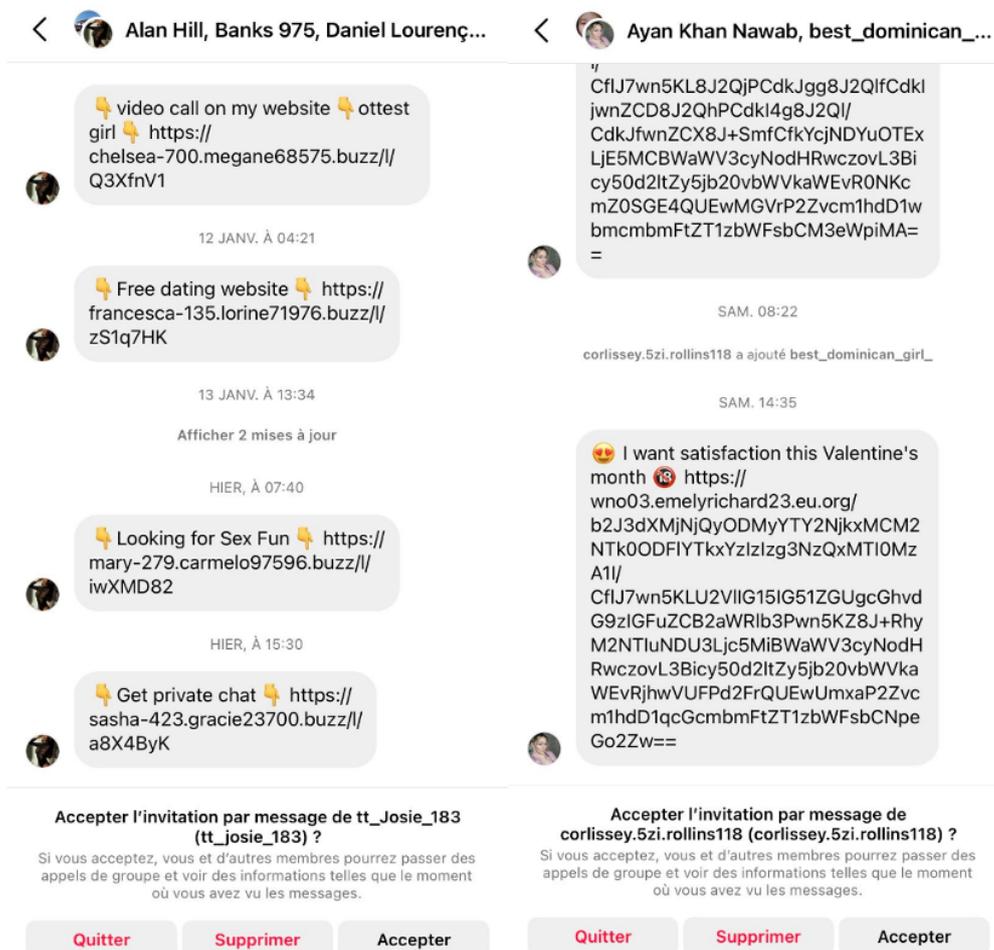
L'article de Hue en 2019, met également en lumière la présence de milliers de faux comptes qui cherchent à accroître leur visibilité pour promouvoir des sites pornographiques ou des plateformes de webcams destinées aux adultes (Image 6) et qui interagissent avec d'autres utilisateurs (Image 7).

Image 6: Profils sur Instagram



Source : Teste-Harmois, Julien. 2002. « Profils Instagrams utilisés pour de faux sites pornographiques : mon enquête », 6 janvier 2002 ; Parsons, Jeff, « Pornbots are taking over Instagram – but how do they work ? » 27 octobre 2020, METRO.

Image 7: Conversations sur Instagram



Cette normalisation croissante de la marchandisation du corps conduit certaines jeunes femmes à envisager ces pratiques comme de potentielles options professionnelles.

Les proxénètes – Le lien entre numérisation des relations sociales et banalisation de contenu pornographique devient particulièrement évident avec l'émergence de personnes qui utilisent les réseaux sociaux pour inciter les jeunes femmes à s'engager dans la pornographie. Cela se manifeste à travers un schéma bien distinct :

“Pimps exploit social media ‘likes’ and influencer culture where a girl’s value is measured by how many likes and followers she accrues. “Their boundaries end up being pushed further and further, and then the next step is actually very small,” explained a survivor of porn. “All it takes is for someone to say, ‘You can earn money instead of likes’”” (Donevan, 2019 ; Farley & Donevan, 2021, 40)

Bérengère Wallaert, déléguée générale de l'association française Agir contre la prostitution des enfants, alerte sur cette facilitation de la mise en relation de jeunes filles vulnérables par des sites tels qu'Onlyfans ou Mym, avec des clients ou des proxénètes (AFP, 2022). C'est un phénomène de progression lente, stimulé par l'**idée d'émancipation financière des femmes qui peut se faire rapidement face à la demande toujours plus importante de ces contenus**. Mais une fois dans cet engrenage, il devient difficile de s'extraire de ce cercle vicieux :

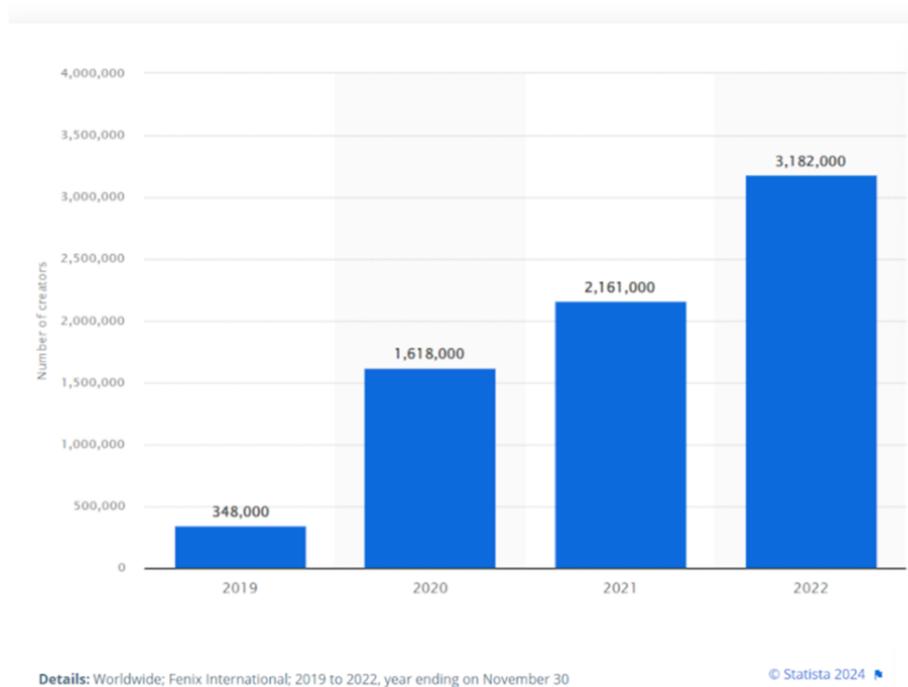
“Young women may at first provide clothed sexualized images, then partially nude images but are later **coerced into productions of hardcore/violent content to meet porn users'** escalating demands. This practice is widespread.” (Farley & Donevan, 2021, 40)

Cette idée de coercition que l'on observe à travers les réseaux sociaux se retrouve de manière d'autant plus virulente dans la pornographie. En effet, il arrive que les femmes soient engrenées par la pression subie par les producteurs de films à aller toujours plus loin, tout comme le font les proxénètes sur les réseaux. De nombreux articles témoignent d'actrices forcées à réaliser des actes auxquels elles n'ont pas consenti. Un exemple probant est celui de l'affaire French Bukkake (2020) :

« Elles décrivent avoir été dans un **état de sidération** sur les tournages en raison du nombre de partenaires masculins qu'elles **découvraient** sur place. Les actes sexuels s'enchaînaient sur leurs personnes, **par surprise**, sans qu'elles soient en mesure de les appréhender et donc d'y consentir. » (Thirard, 2023)

Les interfaces numériques deviennent donc le vecteur d'un **nouveau rapport au corps humain où la valorisation d'un confort économique semble primer sur l'intégrité corporelle et la dignité des femmes** (Poulin, 2009, 243). Cette réalité incite de nombreuses femmes à **expérimenter ces pratiques de marchandisation du corps rémunérées au travers de plateformes numériques** (Image 8). Il est à noter que 80% des créateurs sur OnlyFans sont des femmes.

Image 8: nombres de "créateurs" à l'échelle mondiale sur OnlyFans entre 2019 et 2022

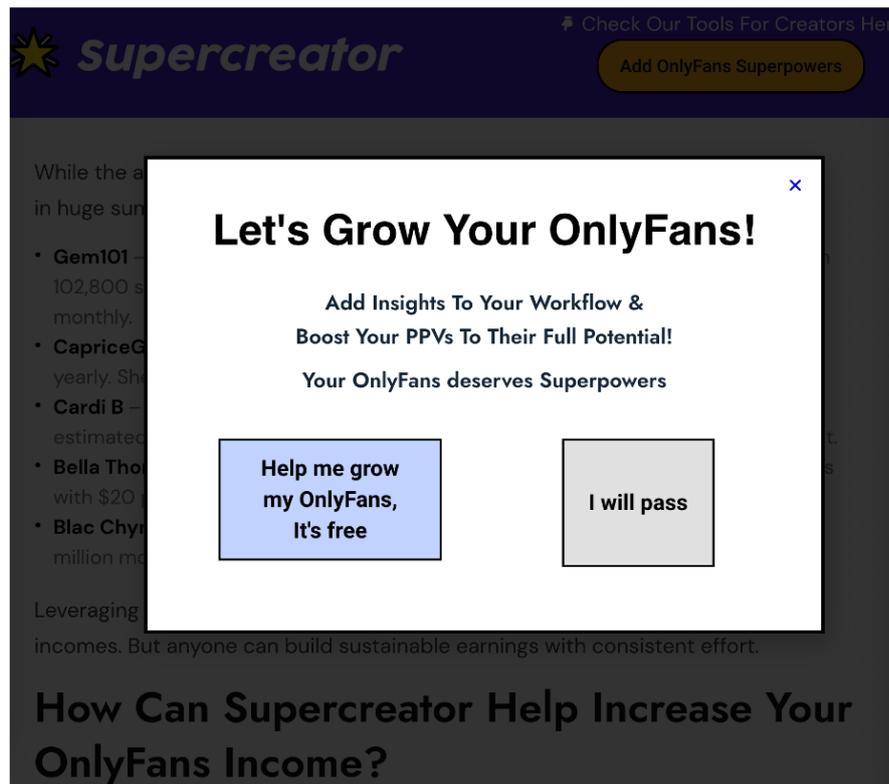


Ceci Laura, 2023. « Number of Global OnlyFans Creators 2019-2022 » . 11 octobre 2023.

<https://www.statista.com/statistics/1334104/onlyfans-creators-worldwide/>

En publiant du contenu érotique sur des sites considérés comme sécurisés, tels que Mym ou Onlyfans, l'opportunité économique qui en découle incite les créatrices à poursuivre dans cette voie. Sur Mym par exemple, les créateurs peuvent gagner entre 2000 et 200.000€ par mois (Glaigevitch, 2022). Ce genre de pratique pousse les femmes à proposer des contenus de manière plus fréquente et de moins en moins pudique, allant jusqu'à organiser des rendez-vous virtuels ou en personne avec certains utilisateurs (Sadutto, 2022 ; Image 9).

Image 9 : Aide pour le développement de OnlyFans sur internet



Source : "How much do OnlyFans creators make?" , 19 septembre 2023,
<https://supercreator.app/academy/guides/how-much-do-onlyfans-creators-make/>

Tout cela contribue à créer une **frontière fragile concernant les limites entre la marchandisation du corps, la pornographie et la prostitution**. Une confusion qui découle des activités engagées dans ces pratiques ainsi que des personnes qui en sont la cible.

Conclusion

Selon Evelina Giobbe, fondatrice de WHISPER (Women Hurt in Systems of Prostitution Engaged in Revolt, “pornography is pictures of prostitution” (Farley & Donevan, 2021, 31). En effet, la prostitution est légale dès lors qu’elle est filmée et ce, **même si cette activité participe à l’exploitation des femmes et des filles**. Celle-ci est, au même titre que la prostitution et que la traite des êtres humains, **partie intégrante de la marchandisation de leurs corps**. Cette distinction entre les différentes pratiques est permise par les définitions qui leur sont données et **ne prend pas en considération les réalités et abus que vivent les femmes**. Ainsi, il est nécessaire dans un premier temps d'**adapter les réponses juridiques au développement du numérique et à tous les enjeux** que cela comporte. Puis, dans un second temps, **envisager la création de contenu pornographique et la prostitution au même niveau**, à savoir des moyens d’exploitation du corps des femmes et des filles qui comportent des risques considérables pour leur intégrité physique et morale.

Bibliographie

L'ensemble des articles en ligne et des pages internet ont été consultés le 22 janvier 2024.

Articles de loi

Article 226-2-1 du Code Pénal français

Article 611-11 du Code Pénal français

Jurisprudence

Cour de cassation française, chambre criminelle, pourvoi n° 95-82.016 du 27 mars 1996

Cour de cassation française, Chambre criminelle, pourvoi n° 21-82.283 du 18 mai 2022

Rapports

Sénat. « Les conditions d'accès des mineurs à la pornographie - Sénat », 1 septembre 2022

MC Jouanno. Rapport sur l'hypersexualisation du Ministère de la Santé et de la prévention, 2012

Articles

Farley, Melissa & Donevan, Meghan (2021). Reconnecting Pornography, Prostitution, and Trafficking: "The experience of being in porn was like being destroyed, run over, again and again". *Atlánticas. Revista Internacional de Estudios Feministas*, 6 (1), 30-66

Poulin, Richard. 2009. « Apparence, Hypersexualisation et Pornographie. » *Nouveaux Cahiers Du Socialisme* n°1 (Les classes sociales aujourd'hui.) : pp. 227-245

Prostitution et Société N°192, Avril-Juin 2017, Mouvement du Nid, pp. 11

Articles en ligne

AFP, Par. 2022. « OnlyFans, MYM : Le commerce du X nouvelle génération s'installe sur les réseaux sociaux ». *La Voix du Nord*, 2 novembre 2022.

<https://www.lavoixdunord.fr/1248848/article/2022-11-02/onlyfans-mym-le-commerce-du-x-nouvelle-generation-s-installe-sur-les-reseaux>

Beaubourg Avocats, Julien Dinarque. 2020. « Revenge Porn : tout savoir sur la réglementation ». *beaubourg-avocats.fr*, 5 juin 2020.

<https://beaubourg-avocats.fr/revange-porn/>

Hue, Benjamin. 2019. « Instagram est envahi par les comptes pornographiques » . *RTL*, 8 août 2019.

<https://www.rtl.fr/actu/sciences-tech/instagram-est-envahi-par-les-comptes-pornographiques-7798161280>

- Hue, Morad Djabari Benjamin. 2022. « Pornographie sur omegle : “5 fois sur 10, je tombe sur une personne qui s’exhibe”, dit une jeune utilisatrice ». RTL, 29 avril 2022.
<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/pornographie-sur-omegle-5-fois-sur-10-je-tombe-sur-une-personne-qui-s-exhibe-dit-une-jeune-utilisatrice-7900149521>
- Jessika. 2022. « Érotisme et pornographie », Jessika se livre, 12 avril 2022,
<https://jessikaselivre.fr/erotisme-et-pornographie/#>
- Le Monde. 2023. « Omegle : fermeture du service de tchat vidéo, aussi populaire que controversé ». Le Monde, 9 novembre 2023.
https://www.lemonde.fr/pixels/article/2023/11/09/omegle-fermeture-du-service-de-tchat-video-aussi-populaire-que-controverse_6199155_4408996.html
- Thirard, Aurélien. 2023. « Viols dans le milieu du porno : 17 personnes renvoyées devant la cour criminelle de Paris ». France info, 31 août 2023.
https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/justice-proces/viols-dans-le-milieu-du-porno-17-personnes-renvoyees-devant-la-cour-criminelle-de-paris_6035186.html
- Vairet, Florent. 2020. « Etudiantes et prostituées : « Quitte à être exploitées dans un petit boulot, autant gagner plus » ». Les Echos Start, 28 octobre 2020.
<https://start.lesechos.fr/travailler-mieux/metiers-reconversion/etudiantes-et-prostituees-quitte-a-etre-exploitees-dans-un-petit-boulot-autant-gagner-plus-1257525>

Pages internet

- Académie Française, 2011, « Pornographie | Dictionnaire de l’Académie française | 9e édition »
<https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P3438>
- Diallo, Kesso, 2023. « Pornographie : La France, toujours aussi consommatrice de contenus sur Pornhub ». L’Éclaireur Fnac. 18 décembre 2023.
<https://leclaireur.fnac.com/article/402684-pornographie-la-france-toujours-aussi-consommatrice-de-contenus-sur-pornhub/?fbclid=IwAR2brKCST-8Wweva8zgsCxoJxH3jy5VFEqBJPsQXXFk1BRP9uTx3I-MWEws>
- Charlie, 2023. « Dans le web 2.0 : chatroulette, au royaume de la quéquette » . Charlie Hebdo. 4 septembre 2023.
<https://charliehebdo.fr/2023/08/societe/tech/chatroulette-au-royaume-de-la-quequette/>
- Parsons, Jeff. 2020. “Pornbots are taking over instagram - but how do they work?”. METRO. 27 octobre 2020.
<https://metro.co.uk/2020/10/27/pornbots-are-taking-over-instagram-but-how-do-they-work-13486013/>
- Perardel, Anne-Sixtine. 2021. « [PREVENTION] Prostitution et pornographie, main dans la main — DECLIC ». DECLIC. 28 décembre 2021.
<https://assodeclic.com/publications/prostitution-pornographie-prevention-main-dans-la-main>

Nicolic, Nathalie. 2003. « Érotisme versus Pornographie : L'évolution Institutionnelle d'une Frontière Surveillée Par Le Système Juridique ». 2003.

<https://www.semanticscholar.org/paper/%C3%89rotisme-versus-pornographie-%3A-%C3%A9volution-d'une-par-Nicolic/50fb0435d5b578fbefb34b3db41dc58f6c39ffab>

Glaigevitch, Tom. 2022. "Influencer's guide : salary, steps, objectives". 10 mai 2022.
https://blog.mym.com/wp-content/cache/wp-rocket/passion.media/en/influencers-guide-salary-steps-objectives/index-https.html_gzip

Sadutto, Simon Breem Avec Maurizio, 2022. « OnlyFans mène-t-il à la prostitution ? » RTBF. 8 mars 2022.

<https://www.rtf.be/article/onlyfans-mene-t-il-a-la-prostitution-10947438>

« Industrie Pornographique : Une Marchandisation Du Sexe et Du Corps Des Femmes.», Vie publique, 30 Septembre 2022.

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/286499-pornographie-une-marchandisation-du-sexe-et-du-corps-des-femmes>

“How much do OnlyFans creators make?”, 19 septembre 2023,

<https://supercreator.app/academy/guides/how-much-do-onlyfans-creators-make/>